

Commission des menus en date du 17 novembre 2009

Présents :

Mme COUDERC, maire adjointe aux affaires scolaires, Mme EVAÏN, responsable cuisine, M. WILSON, représentant Société « Sogépare », M. FOISSARD, coordinateur enfance-jeunesse, M. PEZE, directeur adjoint CLE, Parents FCPE : Mmes STINUS, RENAULT, TOULLEC.

Excusée : Mme GROSSOT, responsable service scolaire à la mairie.

I - POINT SUR LES MENUS

Depuis les vacances de la Toussaint, la société « Sogépare » a changé de fournisseur : la société « Normapro ».

Tant au niveau de la qualité qu'au niveau du conditionnement, aucune évolution n'a été constatée. La Société « Sogépare » s'engage à réajuster les problèmes de livraison et à assurer une qualité meilleure.

Certains produits tels que la saumonette seront retirés des menus (les enfants n'apprécient pas du tout).

Depuis septembre 2009, des nouvelles mesures concernant le grammage des repas ont été règlementées et devenues obligatoires, les quantités ont donc été réduites sur les recommandations nutritives de « G.E.M.R.C.N ».

Les membres de la commission seront vigilants quant à l'évolution de ces différents points.

II – CHOIS DES MENUS

Les membres de la commission ont choisi le menu de Noël ainsi que les menus pour la période du 4 janvier au 19 février 2010.

Le choix est en fonction de l'équilibre nutritif et en respectant le goût des enfants.

III – POINT SUR L'ORGANISATION DE LE COMMISSION DES MENUS

Une nouvelle organisation va être mise en place pour être à l'écoute des enfants et donner une réponse à leurs attentes. La réunion aura lieu dans les locaux scolaires.

Les délégués de chaque classe seront conviés :

De 13 h 45 à 15 h : CP/CE1

De 15 h 15 à 16 h 25 : CE2/CM1 et CM2.

Un représentant scolaire (enseignant ou directeur) sera invité à cette assemblée ainsi que tous les représentants habituels.

A 18 heures, la commission se réunira avec la Société « Sogépare » pour le choix des menus dans les locaux de la mairie (représentants habituels).

Une convocation sera adressée aux personnes concernées.

.../...

IV – QUESTIONS DIVERSES

1°) – Le calcul du quotient familial se fait à partir de la déclaration des revenus 2008. Les déductions ne sont pas prises en compte seul le montant brut est la base du calcul.

2°) – Certains enfants ont un comportement irrespectueux pendant le temps du repas. Afin que les familles soient informées et en accord avec les enseignants, des mots seront mis dans le « cahier de liaison scolaire ». En cas de comportement très difficile et tenace, un courrier sera envoyé de la mairie et une possibilité de sanction sera envisagée.

3°) – Inscription annuelle

60 % des familles ont choisi ce mode d'inscription. Cela concerne : cantine – étude – garderie du soir et CLE du mercredi. Les inscriptions pour les vacances scolaires restent cycliques. Les modifications d'inscription restent toujours possibles. Il suffit de contacter la veille le 01.64.91.10.73 de 8h 30 à 11 h 30.

4°) – Site internet

Désormais, le compte rendu sera mis sur le site : www.boissy-ssy.fr

Prévision de la prochaine commission des menus :

Jeudi 21 janvier 2010 :

- de 13 H 45 à 16 H 25, dans les locaux scolaires avec les élèves ;
- de 18 h à 19 h, dans les locaux de la mairie avec les représentants habituels.